

Mission d'inspection

Dossier suivi par le docteur Sixte Blanchy
Tel. : 01.55.93.65.07
Fax : 01.55.93.65.13
Sixte.blanchy@biomedecine.fr

La directrice générale

à

Mesdames et messieurs les directeurs généraux
des centres hospitaliers

Saint-Denis, le **27 SEP. 2011**

Objet : Règlement intérieur des CPDPN

P.J : Guide pour l'élaboration du règlement intérieur d'un CPDPN

Mesdames, Messieurs

A l'occasion des inspections des centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal, la question du contenu et des modalités de diffusion du règlement intérieur prévu à l'article R.2131-20 du code de la santé publique a été régulièrement posée à la mission d'inspection, notamment en ce qui concerne les modèles de consentements et d'attestations d'information.

Les recommandations professionnelles de l'Agence de la biomédecine pour le fonctionnement des CPDPN indiquent les informations minimales que doit comporter le règlement intérieur.

Le conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine a, par délibération du 28 mai 2010 (2010-CO-22), souligné l'importance de l'accompagnement des couples en diagnostic prénatal et notamment du développement de l'information du public et des professionnels sur l'utilisation et les missions des CPDPN ; la publicité donnée au règlement intérieur du CPDPN par l'hôpital est un élément utile à cette information.

L'Agence de la biomédecine a, à partir des règlements existants, élaboré un exemple (et non un modèle) synthétisant l'ensemble des informations proposées.

Vous trouverez ci-joint ce document qui a vocation à être discuté et adapté à la situation de chaque établissement mais qui devrait permettre une harmonisation des règlements intérieurs des différents CPDPN, les rendant ainsi plus lisibles pour le public.

Je vous remercie de me transmettre les observations et améliorations que vous pensez souhaitable d'apporter éventuellement à ce texte.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée

Emmanuelle PRADA-BORDENAVE


Directrice générale

Copie : Mesdames et Messieurs les coordinateurs des CPDPN